

Il s'agissait maintenant pour la pauvre famille de payer les honoraires des avocats qui s'élevaient à une bien forte somme. Cette somme ne pouvait être trouvée qu'en faisant un emprunt sur la petite habitation. Ce désolant sacrifice allait se faire, lorsque le notable habitant, qui avait dû se défendre de l'injuste agression du campagnard, envoya chercher la bonne Josephine.

— Restez chez vous, lui dit-il; votre mari mériterait bien de recevoir la dure leçon qui lui est due, mais ce serait également sur vous et sur vos enfants que le malheur retomberait. Gardez tout ce que vous possédez et dont vous avez tant de besoin, c'est moi seul qui vais me rendre chez nos avocats pour leur solder ce qui leur est dû, mais que votre insensé de mari n'y revienne pas, il ne me trouverait pas deux fois d'humeur à agir de la sorte.

Vivement touchée de ce trait de générosité, cette excellente mère de famille allait volontiers se jeter aux genoux de son bienfaiteur, si celui-ci ne se fut opposé à de pareils témoignages de gratitude. — La pauvre femme, passant subitement du plus profond chagrin à la plus douce joie, revint précipitamment apprendre cette bonne nouvelle à son mari, qu'elle trouva fumant tranquillement sa pipe près du feu, sans aucunement s'émouvoir de tout ce qui se passait. Incapable d'admettre la possibilité d'une si belle et noble action, d'un trait de pure générosité, il écoute le récit de sa femme avec un air de pitié, et lui dit de ce ton d'insouciance qui révolterait les plus insoucians :

— Pauvre diable que tu es, ne vas-tu pas croire que je lui dois des obligations; tu ne vois donc pas qu'il a craint mon appel de ce jugement devant une autre cour?

LE PEUPLE TRAVAILLEUR.

MONTREAL, MARDI, 5 FÉVRIER, 1850.

— Quand on considère le progrès que l'éducation a encore à faire en Canada, et l'ignorance par là même du grand nombre qui gissent encore dans les ténèbres, dépourvus de cette manne intellectuelle qui, seul, peut assurer le bien-être du peuple, le philanthrope, l'homme qui a à cœur la prospérité de son pays, ne peut demeurer froid spectateur, sans désirer quelque chose de mieux. — Pour opérer donc ce changement, cette régénération sociale, que nous faut-il, si ce n'est un bon système d'éducation! Dans l'esclavage, l'homme n'a pas besoin d'éducation, car cette éducation aggraverait d'avantage son sort; mais lorsqu'il est libre, ses facultés rationnelles demandent à être développées. La science de la liberté n'est pas si aisée qu'on le pense, son étude exige des réflexions. Intimement liée à toutes les branches philosophiques et morales, elle demande une grande attention de ceux qui veulent propager l'instruction populaire dans ce pays.

Vouloir faire sentir l'importance de l'éducation en général, serait une tâche inutile. L'on a vu dans tous les temps que l'éducation avait toujours joué un grand rôle chez tous les peuples qui tiennent un rang honorable dans l'histoire. Tous les législateurs anciens se sont servis de l'éducation comme d'un moyen propre à maintenir et à propager leurs institutions. Ils regardaient la jeunesse comme le domaine de la patrie, et n'ont laissé aux pères et mères que la satisfaction d'avoir produit des citoyens. Ils s'emparaient des enfants qu'ils façonnaient à leur manière, persuadés qu'ils étaient, que c'était à cet âge tendre qu'ils devaient jeter les semences de la moisson sociale. Si nous ne faisons de même, ce sera notre mort. C'est à présent plus que jamais qu'il devient important de faire fonctionner l'éducation dans toutes les parties du Canada.

C'est de la jeunesse canadienne que doit dépendre cette future régénération. Sans une bonne organisation sociale, on pourra commencer, mais on n'ira pas loin. Si, au contraire, on y établit un bon système, tout contribuera à les inviter à cultiver leurs facultés intellectuelles, et comme ce système devra se proportionner aux moyens pécuniaires et aux talents, on verra moins de jeunes gens perdre leur jeunesse à des études au dessus de leur portée et aspirer quelquefois à des professions au dessus de leur fortune.

Dans les circonstances actuelles, l'éducation devrait être dirigée d'après des vues nationales. L'espoir de la patrie réside dans la génération qui s'élève, et si nous ne voyons pas à ce que de bonnes maisons d'éducation soient établies dans toutes les parties du Canada, la jeunesse demeurera stationnaire, et, alors, adieu à nos projets de liberté et de future régénération.

Le système d'instruction populaire en Canada est radicalement mauvais; nous avons, il faut l'avouer, nos maisons d'éducation, nos collèges qui ne répondent pas au plus grand bien du plus grand nombre. Nos campagnes sont couvertes de maisons d'écoles, mais au lieu de faire prospérer le pays, l'éducation s'est arrêté là. Mais comment assurera-t-on une amélioration dans le plan d'éducation à la campagne? Pour atteindre ce but, nous croyons qu'il faudrait de bonnes écoles et de bons instituteurs qui seraient rémunérés selon leur mérite.

Si un jeune homme se sentait des talents pour l'architecture, la sculpture, la peinture, ou quelques autres branches, serait-ce dans nos collèges qu'il les apprendra? Non, car il trouvera ces goûts en butte avec l'enseignement qui y est généralement suivi. Il se dégoûte de l'étude; au lieu de progresser, il rétrograde; et, souvent, au lieu de devenir à faire un sujet utile à la société, il ne fait le plus communément qu'un être inutile. — Améliorons donc le plan d'étude de nos collèges, et principalement, voyons à ce que l'éducation fonctionne bien à la campagne, et, alors, cette régénération que nous désirons tant, aura lieu, car là où le système est bon, l'éducation fonctionne. Pour s'en convaincre, il ne suffit que de jeter la vue sur les autres peuples.

Le pays romaneque de la Suisse nous en offre une preuve bien convainquante. Cette belle contrée possède de hautes écoles dans tous les villages et cantons du pays. Les paysans en général sont plus intelligents et plus instruits que les personnes du même rang dans un grand nombre d'autres pays. Mais dans aucun pays, pouvons-nous trouver un exemple qui démontre plus de rapports qu'aux Etats-Unis? L'éducation, là, est si répandue, qu'il se trouve même rarement un homme de basse condition qui ne sache lire et écrire. — Interrogez l'artisan américain sur la politique de son pays, sur l'agriculture, même sur les différents gouvernements d'Europe, et il vous répondra, à votre grande surprise, comme un homme qui aurait fait une étude particulière de ses différentes branches d'éducation: agriculture, commerce, et politique; il sait tout superficiellement, vous nous direz; mais, n'importe, toujours, l'instruction qu'il a, le rend indépendant; de là vient que les Etats de l'Union Américaine sont si florissants. — Une autre preuve de l'éducation du peuple américain, est le nombre de journaux publiés dans les divers états de l'Union. La publicité à aux Etats-Unis une vie acquise, et cette vie contribue au grand bien de son immense population.

Il nous suffit maintenant de considérer si les canadiens ne pourraient pas jouir du même avantage. Une attention suivie de la situation des habitants en Canada nous prouve qu'elle ne forme aucune exception au principe général, mais au contraire, chaque circonstance dans leur condition, nous apporte de nouvelles preuves en sa faveur.

Le peuple canadien, comme nous le savons tous, est un peuple agricole. Et c'est parmi un tel peuple, que l'éducation pourrait être le plus aisément introduite. Les bons habitants de nos campagnes possèdent cette simplicité et cette ingénuité de manière qui, une fois instruits, les prédisposent au charme de la lecture. Alors, l'instruction, une fois ré-

pandue chez le peuple "travailleur," l'agriculture serait mieux cultivée, car à qui est attribué le peu de progrès que les canadiens ont de faire dans l'agriculture, les sciences et les arts? La réponse n'est pas difficile à donner: c'est à l'ignorance des cultivateurs à qui il faut s'en prendre. Leur manque de connaissances les empêchent de connaître et d'adopter les nouvelles méthodes d'enseignements. Les connaissances ont déjà une tendance à se propager, et une fois enracinées chez le peuple, elles fructifieront. Mais si nous tardons de répandre ces semences jusqu'à ce que le vice empoisonne le sol, alors, plus d'espérance, et les succès qui sont offerts aujourd'hui ne le seront plus alors.

LA TENURE SEIGNEURIALE. — Les délégués nommés dans les différentes paroisses du district de Montréal pour prendre en considération les moyens de réformer et d'abolir la Tenure Seigneuriale, sont invités de se réunir le 12 février prochain; à Montréal, dans la salle de l'Institut, rue St. Paul, No. 1064, pour prendre en considération le rapport soumis par le comité.

En voyant ainsi les délégués des différentes paroisses du district prendre tous les moyens possibles pour faire disparaître les lois féodales du pays, nous ne pouvons que nous réjouir, car jusqu'ici ces lois ont empêché le pays de prospérer. Depuis 1790 que l'on discute cette question dans les journaux publics, on n'est pas encore parvenu à trouver une mesure qui puisse satisfaire les censitaires et les seigneurs.

En 1824, quelques représentants de la Chambre d'Assemblée avaient essayé de faire passer un projet, mais leurs efforts furent totalement infructueux; mais aujourd'hui le public semble s'en occuper plus sérieusement que jamais, et après avoir été témoin des efforts du docteur Davignon et d'un grand nombre d'autres personnes pour faire disparaître cette Tenure Seigneuriale du pays, nous ne doutons nullement qu'avant longtemps ces lois barbares ne seront plus en force en Canada.

Nous savons que ceux qui veulent abolir ou réformer la Tenure Seigneuriale rencontrent de grandes difficultés dans l'exécution de leur projet. La plus grande difficulté qu'il peut y avoir, c'est de trouver le moyen d'indemniser les seigneurs. Les habitants de Bas-Canada, comme on le sait fort bien, sont dans l'impossibilité de pouvoir continuer, vu qu'ils n'en ont pas les moyens; ainsi, il s'agirait de trouver les moyens, tout en demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale, de satisfaire pleinement les seigneurs et les censitaires; c'est ce que nous attendons avec confiance de ceux qui s'occupent de cette question.

Enfin, soit que nous obtenions par une loi l'abolition de cette tenure, ou soit que nous obtenions simplement une réforme, il appartient certainement à chaque membre de la grande famille canadienne d'avoir recours à l'association, car au moyen de l'association, toutes les forces s'uniront, on priera en commun, on frappera en commun à coups redoublés et non interrompus aux trois portes de la législature. Et, ainsi, après plusieurs demandes réitérées, le peuple de ce pays obtiendra soit l'abolition de nos lois féodales, ou une réforme complète.

ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ANNEXION. — Il est quelquefois bon de faire connaître au peuple de ce pays, les salaires que reçoivent les membres du Conseil Exécutif en ce pays, et de donner aussi une liste des salaires que reçoivent les personnes qui sont à la tête du gouvernement de la grande république américaine. En voyant ces chiffres, le peuple pourra faire lui-même ses propres réflexions.

D'abord, aux Etats-Unis, on voit que le président reçoit un salaire de \$25,000, et le vice-président, \$5,000 par année.

Le gouverneur-général du Canada reçoit un salaire de \$31,108 par année.

L'Exécutif, aux Etats-Unis, se compose de sept, dont six reçoivent un salaire de \$6,000 par année, et un \$4,000.

En Canada, le ministère est composé de dix personnes, et leurs salaires sont comme suit :

Deux procureurs généraux à \$4,400 chacun	\$8,800
Cotising, etc.	1,600
Secrétaire provincial	4,000
Receveur général	4,000
Inspecteur général	4,000
Président du conseil	4,000
Orateur de la chambre	4,000
Commissaires des travaux publics	3,000
Assistant commissaire	2,600
Outre cela il y a deux solliciteurs généraux qui font partie de l'exécutif à \$2,400	4,800

Les salaires que reçoivent les membres de l'exécutif aux Etats-Unis sont \$70,000

Les membres de l'exécutif en Canada reçoivent 75,000

Il y a donc une différence de \$ 5,000

On ne doit pas oublier que la population actuelle des Etats-Unis est de 30 millions d'habitants, tandis qu'en Canada, on compte à peine 1 million et demi.

A présent, qui pourra nier les immenses avantages que le Canada pourrait retirer, s'il devenait à faire une partie de la république qui nous avoisine? Le peuple de ce